

# REP : porté par le PPWR, Léko affirme ses ambitions pour 2027

**UN** [usinenouvelle.com/emballage/rep-porte-par-le-ppwr-leko-affirme-ses-ambitions-pour-2027.SLZYV5V4O5FSZP3NE6WXU7F4SA.html](https://usinenouvelle.com/emballage/rep-porte-par-le-ppwr-leko-affirme-ses-ambitions-pour-2027.SLZYV5V4O5FSZP3NE6WXU7F4SA.html)

Henri Saporta

September 23, 2026



[Dirigé par Marion Halby depuis mai 2026](#), Léko a organisé sa conférence de presse de rentrée avec un agenda très chargé. La société agréée pour les emballages ménagers au titre de la responsabilité élargie du producteur (REP) se prépare tout d'abord à une modification substantielle de son actionnariat. [Comme évoqué par Emballages Magazine le 29 juillet 2026](#), GreenDot va prendre une participation majoritaire, «*un peu plus de 50%*», dans Valorie qui détient Léko et Léko Pro. Présent le mardi 22 septembre aux côtés de la directrice générale, Laurent Auguste, le fondateur de GreenDot, devrait devenir président de Valorie dans le cadre d'une «*gouvernance partagée*» avec l'allemand Reclay, l'actionnaire historique de Valorie. Les discussions devraient aboutir au début du mois d'octobre. «*Simplifier*» la REP, «*épauler*» Léko, «*contribuer*» au développement de l'économie circulaire France et «*gagner le plus vite possible*» de nouvelles collectivités locales et des entreprises : tels sont les principaux objectifs. Petit Poucet de la REP, Léko détient environ 3% de part de marché. Les contrats annuels se discutent maintenant... avec désormais GreenDot dans la balance.

## Une filière industrielle du recyclage

S'ouvre ensuite le chantier du règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) entré en application le 12 août 2026. Avec les «*3R*» de la réduction, du réemploi et du recyclage comme moteur, Léko y voit une occasion historique pour que la France construise une filière industrielle du recyclage. Notamment dans les plastiques. L'obligation de parvenir à des taux d'incorporation élevés de matériaux recyclés à partir de 2030 impose des investissements sans

précédent. *«Il y a urgence»*, résume Laurent Auguste. GreenDot a, en mars 2026, fait l'acquisition de RG Group qui compte deux sites de recyclage du polyéthylène basse densité (PEbd) à Tence et Saint-Pal-de-Mons en Haute-Loire. Opération identique en juin en Espagne avec la prise de contrôle d'Anviplas. La solution pour aller plus loin ? : *«Faire de la performance le principal levier de transformation de la REP»* avec *«des solutions simples et opérationnelles»* mises en œuvre sur le terrain détaille Marion Halby.

## Centaines de millions d'euros

---

Une urgence néanmoins contredite par le «blocage» persistant des nombreuses filières soumises à la REP. Après la clôture de la consultation le 18 septembre, la finalisation du cahier des charges est ainsi sous très haute surveillance. Alors que les contributions s'élèvent à environ 1,6 milliard d'euros en 2026, une nouvelle augmentation, chiffrée en centaines de millions d'euros, ne pourrait s'accompagner que d'un bond des performances de tri, de collecte et recyclage. En pointant l'avalanche de rapports et autres propositions de réforme, *«le sujet des REP passionne»*, sourit Laurent Auguste.

## Respect du droit de la concurrence

---

Vient enfin le volet du deuxième « R ». Après les expérimentations menées avec *«En route pour le réemploi»*, Léko se prépare au déploiement national. Comment mener une *«concertation»* dans *«le respect du droit de la concurrence»* ? Avec ses *«orientations informelles»*, l'Autorité de la concurrence a ouvert des pistes dans son avis de février 2026. Léko se dit prêt à mettre en place l'indispensable *«interopérabilité»* avec ReUse porté par Citeo. Poids lourds historique de la REP, la société agréée pour les emballages et papiers ménagers au titre de la REP prépare également la deuxième phase.

## Un « guichet unique »

---

Dernier point et non des moindres ! Soumis à rude épreuve, le démarrage de la REP des emballages professionnels, entre réemploi et usage unique, est désormais calé sur janvier 2027. Léko a obtenu son agrément avec Léko Pro, proposé un barème *«attractif»* et développé *«une approche sectorielle»* et un *«guichet unique»* entre Léko et Léko Pro. Un agenda chargé : le terme est faible.